

ANNEXE SANITAIRE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Alimentation :

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Arronville-Berville. Seules ces 2 communes sont adhérentes au Syndicat.

Il n'y pas de captage sur son territoire mais il existe un réservoir situé à Arronville (rue des Granges) et à Berville.

Un renforcement du réseau a été réalisé en 1985 puis de 2001 à 2005.

Distribution

Le service d'alimentation en eau potable est assuré par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal des eaux d'Arronville-Berville.

Le réseau de distribution affermé à Véolia, agence de Cergy, est alimenté à partir du captage de Berville qui alimente lui-même le réservoir de 200 m³ situé à Arronville. Une interconnexion est prévue par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de Fresnes Leguillon (Oise) en cas de problème.

En 2006, la consommation en eau potable a été estimée à 23 608 m³ d'eau pour 259 abonnés, soit une consommation unitaire de 114l/j/hab.

La défense incendie est assurée sur tout le village.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé en avril 2008.

Au plan hydrologique, le territoire communal fait partie de l'entité hydro-géographique appelée « bassin-versant du Sausseron ».

La commune est dotée d'une station d'épuration réalisée depuis une quinzaine d'années et d'un réseau d'assainissement collectif, hormis une petite partie du hameau d'Héréville (15%). Elle a été construite pour 1000 équivalents habitants et répond aux besoins actuels et futurs de la commune.

Le Schéma Directeur d'Assainissement indique que la station est correctement suivie et entretenue.

Le réseau d'assainissement eaux usées

État existant :

- assainissement collectif

La collecte des eaux usées et pluviales et la gestion des ouvrages d'assainissement est assurée par la commune. La société Véolia intervient comme prestataire de service sur les ouvrages d'assainissement, les postes de refoulement et la station d'épuration.

L'assainissement est de type collectif sur la majeure partie du territoire, hormis une petite partie du hameau d'Héréville (15%). Le réseau a été réalisé entre 1992 et 2000.

Les eaux usées en provenance du village d'Arronville sont collectées via 2 antennes en provenance de la rue d'Astier et de la rue de Margicourt qui se rejoignent au niveau du poste de refoulement rue d'Astier qui refoule les effluents jusqu'à la station d'épuration.

- assainissement non collectif

Actuellement 48 habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement communal et 60 à l'avenir (projet de constructions d'environ 12 logements sur Héréville).

Ces habitations se situent au hameau d'Héréville, domaines de St Leu et Balincourt, vallée Chéron, Petit Saint Denis et 2 habitations dans le bourg d'Arronville.

Evolution future:

Le plan de zonage d'assainissement approuvé en 2008 prévoit d'étendre le réseau d'assainissement collectif sur le hameau d'Héréville, du fait de sa proximité de la station d'épuration.

L'assainissement non collectif est proposé pour les habitations trop éloignées de la station d'épuration (domaines de St Leu et Balincourt, vallée Chéron, Petit Saint Denis et 7 habitations en point bas du hameau d'Héréville) .

Le réseau d'eaux pluviales

Dans le bourg d'Arronville-Margicourt, les eaux pluviales sont drainées par quelques réseaux pluviaux épars, situés en point bas des voiries.

Dans le cadre de l'étude du Schéma d'Assainissement des tests NH4 ont été réalisés afin de détecter la présence éventuelle d'eaux usées dans les canalisations d'eaux pluviales. Aucune trace d'eaux usées n'a été décelée dans le réseau d'eaux pluviales.

Sur le reste du territoire, les eaux s'infiltrent à la parcelle ou s'écoulent directement dans le milieu naturel.

L'exutoire des réseaux pluviaux est soit le Sausseron, soit le ruisseau du Pré à Moineau et les étangs associés en fonction de leur localisation.

Cependant, il existe aujourd'hui de fortes contraintes vis-à-vis du ruissellement des eaux pluviales pour les zones urbanisées. Aussi, sur la totalité du territoire communal, il est fortement recommandé de ne pas aggraver la situation actuelle en incitant à la mise en œuvre de techniques de rétention et/ou de gestion des eaux pluviales sur le terrain.

COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) dont le siège se situe à Vigny. La collecte s'effectue en porte à porte et en bi—flux : un passage par semaine pour le verre et les ordures ménagères, un autre pour les emballages et les journaux magazines.

Les encombrants sont collectés en porte à porte 3 fois par an et limités à 1 m3 par habitation.

Les déchets issus de la collecte sélective sont regroupés au centre de tri de Vigny pour y être triés par catégories (acier, aluminium, bouteilles en plastique transparent, bouteilles en plastique opaque, briques alimentaires, cartonnettes) avant d'être récupérés et transformés par les usines de recyclages. Le verre est dirigé vers une verrerie (Saint Gobain).

Après un tri préalable par l'entreprise SITA de Porcheville (78), les encombrants qui ne peuvent être revalorisés sont dirigés vers le centre d'enfouissement localisé à Breuil - en - Vexin (78). Les ordures ménagères sont incinérées en grande partie sur le site de Saint Ouen l'Aumône.

Les habitants d'Arronville ont accès à la déchetterie de Marines et peuvent y déposer : le bois, les déchets végétaux, la ferraille, le carton, le tout-venant et les gravats inertes. Elle peut également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidanges, produits chimiques...). Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être remis aux distributeurs à l'occasion de l'achat d'un équipement neuf du même type, apportés en déchetterie ou donnés aux associations.

oooooooooooo